



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
13 Avenue Julien Jourdan
83 860 NANS-LES-PINS

Service : Développement Territorial
Dossier suivi par : Maëva LAPLACE
Nos Réf : SA/FA/SV/ML/VB
Visa Direction :

Draguignan, 26 juin 2026

Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nans-les-Pins – Avis de la Chambre d'Agriculture du Var.

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 19 juin 2026, nous avons été rendus destinataires du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nans-les-Pins.

La présente modification a pour objet :

- Déclassements de plusieurs Espaces Boisés Classés et leur reclassement en zone A ;
- Corrections d'erreurs matérielles dans les périmètres des fenêtres dans les Espaces Boisés Classés.

Siège
26, boulevard Jean Jaurès
CS 40203
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban
70, avenue du président Wilson
83550 Vidauban

Antenne de Hyères
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères

04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

La commune de Nans-les-Pins est couverte de 65,6 % de sa superficie totale du territoire, par des Espaces Boisés Classés (EBC). Ces espaces recouvrent, localement, des boisements ordinaires et récents de reconquête forestière sur des terrains anciennement agricoles.

Suite à la demande de plusieurs exploitants agricoles du territoire, la commune souhaite procéder au déclassement d'EBC afin de permettre la remise en culture d'anciennes terres agricoles et de les reclasser en zone A. Trois secteurs sont concernés :



- Secteur de la Verrerie : parcelle D 3618, d'une superficie de 10 381m², actuellement en zone N et recouverte d'un EBC. Cette parcelle fait déjà l'objet d'une occupation agricole avec une exploitation d'élevage de volaille ;
- Secteur de la Petite Clue : parcelles B 1078 et 1079, d'une superficie totale de 20 300 m², en zone N ;
- Secteur du Château : parcelle C 119, d'une superficie de 3477m². Cette parcelle, anciennement exploitée en arboriculture, fait l'objet d'un projet de reconquête viticole.

Au total, ce sont plus de 3,4 ha qui seront remis en culture et sur lesquels les EBC vont être déclassés.

Nous exprimons notre soutien à cette démarche et nous félicitons l'engagement de la commune en faveur de la remise en culture de certains secteurs de son territoire, contribuant ainsi à la pérennisation des exploitations agricoles locales.

Par ailleurs, d'autres parcelles, classées en EBC, présentent un potentiel agricole et pourraient, à ce titre, être envisagées dans une perspective de remise en culture.

La Chambre d'Agriculture du Var se tient à la disposition de la commune afin d'échanger sur ces différents secteurs et d'accompagner toute initiative visant à favoriser la remise en culture de ces espaces.

Au regard de l'ensemble des éléments développés précédemment, la CA83 émet **un avis favorable** sur la modification n°2 du PLU de Nans-les-Pins.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

**ORDONNATEUR
SUPPLEANT**

Sebastien PERRIN

Sylvain AUDEMARD,

Président

de la Chambre d'Agriculture du Var

